Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHERBOURG - 5001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/10/2026 - 2864 - 2025 B 00389 - 902 373 166 - AB TRANS

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	49 623	40 969	8 655	18 579
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	14		14	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 700		2 700	2 700
	Total de l'actif immobilisé (III)	**52 337**	**40 969**	**11 369**	**21 279**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	34 590		34 590	38 700
	Autres créances	7 664		7 664	12 796
	Charges constatées d'avance	26 541		26 541	26 365
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 087		4 087	9 396
	Total de l'actif circulant (IV)	**72 883**		**72 883**	**87 258**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**125 220**	**40 969**	**84 251**	**108 537**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 700	2 700
	(2) dont créances à moins d'un an			71 496	80 562

REÇU LE : 24 SEP. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

AB

AnyScanner

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 9 000)	9 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**9 001**	**9 001**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	58 656	88 416
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 575	970
	Dettes fiscales et sociales	6 020	10 150
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**75 250**	**99 536**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**84 251**	**108 537**

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	75 250	99 536
(2) Dont emprunts participatifs		

AB

AnyScanner

REÇU Le :
24 SEP. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CHERBOURG

AB TRANS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 30 Avenue de Capel
EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE
50120 CHERBOURG EN COTENTIN

902 373 166 RCS CHERBOURG EN COTENTIN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, à dix-neuf heures.

Les associés de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

L'assemblée est présidée par MME BREISACHER Aurélie, en qualité de gérante.

Les associés présents ou régulièrement représentés, représentent 900 parts sur les 900 parts composant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire des comptes annuels clos le 31/12/2025 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats
- Rapport spécial de la gérance des conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

AB

AnyScanner

Puis lecture est donnée du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première décision - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître un résultat d'un montant de 0 euro.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision - Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 0 euro, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- report à nouveau : 0 euro ; portant le solde à 19 euros ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Distribution des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision - Constatation des conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB

AnyScanner

Quatrième décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés représentés.

Mme BREISACHER Aurélie

AB

AnyScanner